



▶ Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités

▶ Article L.312-13-2 du code de l'éducation

▶ Acté par l'instruction interministérielle n° DS/DS3A/DGESCO/DSR/DGITM/2020/48 du 2 juillet 2020 relative à l'organisation du déploiement territorial du programme interministériel « Savoir rouler à vélo »

## SOMMAIRE DU DOCUMENT



### 4. PARCOURS DE RÉFÉRENCE

5. PROPOSITION DE SÉANCES  
issues de  
<http://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo>



### 1. ENJEUX

### 2. RECOMMANDATIONS

### 3. DISPOSITIFS MIS EN PLACE ET PROLONGEMENTS POSSIBLES



▶ SAVOIR ROULER À VÉLO  
([sports.gouv.fr](http://sports.gouv.fr))

▶ OBJECTIF APER  
(CD Prévention Maif)

▶ PORTAIL NATIONAL ÉDUSCOL ESR

▶ REPÈRES POUR ENSEIGNER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (Éduscol)

▶ MALETTE PÉDAGOGIQUE POUR LESR, DU CYCLE 1 AU CYCLE 3 (Éduscol)

▶ ORGANISER UNE SORTIE CYCLISME SUR ROUTE AU CYCLE 3 (groupe EPS 58)

▶ FORMULAIRE AGRÉMENT CYCLO

▶ ANNEXE 4



## RESSOURCES DISPONIBLES



ACADÉMIE  
DE DIJON

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Nièvre



## LES ENJEUX DU « SAVOIR ROULER À VÉLO »



L'opération « Savoir Rouler à Vélo » permet de porter cette mesure qui vise la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants avant l'entrée au collège.  
Cette mesure a été reprise dans le cadre de l'organisation du déploiement territorial du programme interministériel SRAV du 2 juillet 2020.

« Le Savoir Rouler à Vélo » permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège.  
Le 9 janvier 2018, le Comité Interministériel à la Sécurité Routière (CISR), présidé par le Premier ministre, a adopté une mesure visant à « accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité ».

En 10 heures, « Le Savoir Rouler à Vélo » permet aux enfants de 6 à 11 ans de :

- devenir autonome à vélo.
- pratiquer quotidiennement une activité physique.
- se déplacer de manière écologique et économique

Le « Savoir rouler » est constitué de 3 blocs :

- Bloc 1 : Savoir pédaler
- Bloc 2 : Savoir circuler
- Bloc 3 : Savoir rouler à vélo



## ATTENDUS DE FIN DE CYCLE

*BO spécial n°11 du 26/11/2015*

C  
Y  
C  
L  
E  
  
2  
  
C  
Y  
C  
L  
E  
  
3

- Réaliser un parcours en adaptant ses déplacements à un environnement inhabituel. L'espace est aménagé et sécurisé.
- Respecter les règles de sécurité qui s'appliquent.
- Réaliser, seul ou à plusieurs, un parcours dans plusieurs environnements, en milieu naturel aménagé et artificiel.
- Connaître et respecter les règles de sécurité qui s'appliquent à chaque environnement.
- Identifier la personne à alerter ou la procédure en cas de problème.

## LÉGISLATION

- Circulaire 92-196 du 03 juillet 1992 relative à l'organisation pédagogique avec la participation d'intervenant extérieur et qui précisent les rôles et les responsabilités de chacun.
- Circulaire n°99-136 du 21/09/1999 relative aux sorties scolaires dans le 1er degré.
- Circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6-10-2017 relative à l'encadrement des activités physiques et sportives.
- Circulaire n°2016-153 du 12-10-2016 relative à la mise en œuvre du dispositif de l'attestation de première éducation à la route (APER).
- Circulaire 2004-138 du 13 juillet 2004 (Bulletin Officiel n° 32 du 9 septembre 2004) relative aux risques particuliers à l'enseignement de l'éducation physique et sportive et au sport scolaire.

## OBJECTIFS DE CHAQUE BLOC

Bloc 1 : Il s'agit d'acquérir un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner.

Bloc 2 : Il s'agit de connaître les règles de la mobilité à vélo, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction et découvrir les panneaux du code de la route.

Bloc 3 : Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'approprier les différents espaces de pratique.





## RECOMMANDATIONS

### SUR CHEMIN (PARCS)

Encadrement renforcé obligatoire.  
Au minimum :

- le maître + 1 intervenant agréé pour 12 élèves
- 1 intervenant agréé supplémentaire par fraction de 6 au-delà de 12 élèves.



### EN TERRAIN ADAPTÉ ET PROTÉGÉ (COUR D'ÉCOLE...)

Hors des voies publiques, la cour de l'école, il n'y a pas obligation d'un encadrement renforcé.

La présence d'un intervenant peut cependant être utile.



### SUR LA VOIE PUBLIQUE

Durcissement de la réglementation en vigueur : Le taux d'encadrement fixé par la nouvelle circulaire interministérielle n°2017-116 du 6/10/2017 constitue une exigence minimale d'encadrement.

Madame la Directrice Académique de la Nièvre a décidé de maintenir le taux d'encadrement préconisé par la circulaire n°99-136 du 21/09/1999 : « Jusqu'à 12 élèves le maître de la classe et un intervenant qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant, au-delà de 12 un intervenant qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves ». Note de service du 14/05/2018

Lors de ce type de déplacement, il est recommandé de constituer des groupes de 6 élèves et de privilégier les élèves d'âge CM.

### QUEL QUE SOIT L'ESPACE DE PRATIQUE

Port du casque obligatoire (même dans la cour, il est important d'éduquer les élèves aux gestes et habitudes de sécurité).



### PRÉCONISATIONS POUR LES ENFANTS NON-ROULEURS

Pour entrer dans les apprentissages, l'élève doit comprendre que la vitesse lui permettra de maintenir un équilibre.

Pour cela, proposer les 3 étapes suivantes (passer à l'autre étape quand les compétences de la précédente sont maîtrisées) :

- Un déplacement en draisienne (deux pieds au sol, sans utiliser les pédales).
- Effectuer le même déplacement avec un pied sur la pédale en conservant la vitesse et donc l'équilibre.
- Mettre les deux pieds sur les pédales.

Posture à travailler : regard au loin, bras tendus (permettant de prendre des informations en cas de danger) et utilisation du frein à main (pas de freinage avec les pieds).

### UN CYCLE D'APPRENTISSAGE SUFFISANT

Une séquence comprendra de 10 à 12 séances.

Avant la sortie à vélo, le nombre de séances tiendra compte du niveau observé des élèves.

Chaque bloc propose un nombre d'heures minimum et maximum à ajuster.





## DISPOSITIFS MIS EN PLACE



### MOBILITÉS ACTIVES

Cycle 3  
Déplacements ponctuels pour rencontrer d'autres classes ou participer à la liaison école-collège.



### PRATIQUE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Tous les cycles  
Rencontres USEP  
Document cyclo USEP  
P'tit tour à vélo tous les 2 ans

Handisport : Prêt de matériel pour les élèves en situation de handicap.

Intervenants extérieurs : Intervention des ETAPS pour l'aide à la mise en place de l'activité cyclo dans les écoles.



### SÉCURITÉ

Cycle 2  
Sensibilisation au code de la route : permis piéton avec l'intervention de la gendarmerie et peut-être police en zone urbaine

Cycle 3  
Ateliers de réparation de vélo en lien avec des associations caritatives, des parents d'élèves, la police municipale...  
Action permis piéton prévention MAIF

CM2  
Piste de la sécurité routière, organisée par la Prévention Routière avec la participation de la gendarmerie : code de la route, maniabilité du vélo, sortie route

Parents  
Formations lors des sessions d'agrément pour l'encadrement de sorties sur route de groupes d'élèves de l'école élémentaire

### SÉCURITÉ

Cycle 3  
Mobiliser les CMEJ sur la thématique de la sécurité lors des déplacements en vélo autour de l'école.

### PRATIQUE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Tous cycles  
Développer des actions sur la thématique cyclo dans le cadre des projets « Génération 2024 ».

Tous cycles  
Développer des actions en lien avec des événements sportifs (TNM, Tour de France, ...)

Tous cycles  
Session de remise en selle « J'y vais en vélo, c'est classe » : opération cofinancée par la DREAL BFC

### MOBILITÉS ACTIVES

Cycle 2 et 3  
Favoriser les déplacements en vélo pour se rendre à l'école, en prenant appui sur le modèle « pedibus »

Tous cycles  
Inscrire les actions dans le projet E3D de l'école pour favoriser l'utilisation du vélo dans les trajets école domicile.

Cycle 3  
Mobiliser les CMEJ sur la thématique des déplacements en vélo autour de l'école.



## PROLONGEMENT POSSIBLES



# SAVOIR ROULER À VÉLO DANS LA NIÈVRE



## PARCOURS DE RÉFÉRENCE



Franchir un petit obstacle (petite planche)



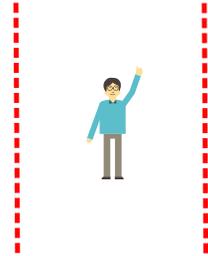
Être capable d'effectuer un virage à 90°

Départ  
Démarrer un pied au sol

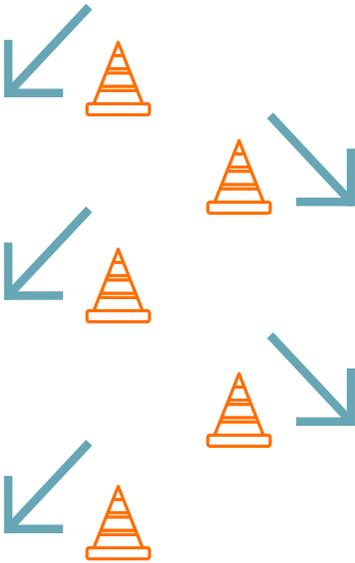


Conduire son vélo en ligne droite (15 m)

Contourner du côté de la main levée (gauche ou droite)



Conduire son vélo sur un parcours avec un slalom simple



Prendre des informations en roulant

un pied



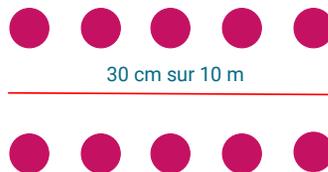
une main



Freiner et s'arrêter dans une zone délimitée



Redémarrer (5m)



Rouler en enlevant un appui



**ACADÉMIE DE DIJON**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Nièvre



## BLOC 1 - SAVOIR PÉDALER

Maîtriser les fondamentaux du vélo.

Il s'agit d'acquérir un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner.

### Étape 1

- Démarrer un pied au sol ▶
- Conduire son vélo en ligne droite ▶
- Conduire son vélo sur un parcours avec un slalom simple ▶

### Étape 2

- Conduire son vélo sur un parcours avec un slalom simple ▶
- Ralentir, freiner et s'arrêter dans une zone délimitée ▶
- Rouler en enlevant un appui ▶

### Étape 3

- Ralentir, freiner et s'arrêter dans une zone délimitée ▶
- Rouler en enlevant un appui ▶
- Rouler dans un couloir étroit ▶

### Étape 4

- Rouler en enlevant un appui ▶
- Rouler dans un couloir étroit ▶
- Prendre des informations en roulant ▶

### Étape 5

- Rouler dans un couloir étroit ▶
- Prendre des informations en roulant ▶
- Être capable d'effectuer un virage à 90° ▶

### Étape 6

- Prendre des informations en roulant ▶
- Être capable d'effectuer un virage à 90° ▶
- Franchir un petit obstacle ▶

### Étape 7

- Être capable d'effectuer un virage à 90° ▶
- Franchir un petit obstacle ▶
- Changer ses vitesses ▶

### Étape 8

- Évaluation - Retour au parcours de référence

Les activités proposées pour chaque séance pourront être menées sous forme d'ateliers.

Les ateliers peuvent eux-mêmes être dédoublés avec un minimum de 6 vélos pour 24 élèves.

Elles peuvent en fin de séance faire l'objet d'un enchaînement.

Le retour au parcours de référence à la fin de chaque séance se fera en fonction du temps et de l'appréciation de l'enseignant.

▶ Attestation validation bloc 1

Les séances sont extraites du site gouvernemental  
« Savoir rouler à vélo »

<http://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/>



# SAVOIR ROULER À VÉLO DANS LA NIÈVRE



## BLOC 2 - SAVOIR CIRCULER

Découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé.

Il s'agit de savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction, et découvrir les panneaux du code de la route.



### Étape 1

- Panneaux de signalisation ▶



### Étape 3

- Faire connaître sa direction, identifier les changements de direction des autres cyclistes (s'arrêter et redémarrer en groupe) ▶



### Étape 2

- Adapter son déplacement en fonction des autres usagers de la route ▶



### Étape 4

- Rouler en respectant le code de la route mis en place sur le parcours ▶

▶ Attestation validation bloc 2

## BLOC 3 - SAVOIR ROULER À VÉLO

Circuler en situation réelle

Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'appropriier les différents espaces de pratique.



- Aborder une sortie vélo, en situation réelle, sur la voie publique, en groupe ou individuellement ▶

La validation de ce dernier bloc se fera lors d'une sortie à vélo en situation réelle.

▶ Attestation validation bloc 3

Les séances sont extraites du site gouvernemental  
« Savoir rouler à vélo »

<http://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/>



**ACADÉMIE  
DE DIJON**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Nièvre